



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2020

Délibération n° 20C/01/11

Date de convocation : 20 février 2020	Nombre de conseillers	
Date de publication : 05 mars 2020	Statutaires : 70 En exercice : 70	Présents : 46 Pouvoirs : 8 Votants : 54

Objet : Convention avec La Batoude pour l'organisation d'une antenne de l'école de cirque de La Batoude, durant les congés scolaires.

L'an deux mil vingt, le 27 février à 18h30, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Essuiles Saint-Rimault sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BIZET Régis, BOURGETEAU Pascal, BOYENVAL Hubert, MME BRUNET Laurette, MM CARRE Christophe, DE BEULE Olivier, DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DESCAMPS Pascal (suppléant de M. DEWAELE Bernard), DUBOUIL Bernard, DUMONT Joël, MME DUPONT Stéphanie, M. FARCE Philippe, MME FERNANDES Guylaine, MM FOURNIER Alain, FLOUR Denis, FOVIAUX Pascal, GOURDOU Jean-Pierre, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HAZARD Philippe, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel (suppléant de M. LEVESQUE Bruno), JUKIEL Yannick, LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEVRE François, MATTE Xavier, MICHEL Thierry, NAVARRO Julien, PAILLETTE Jean-Luc, PECHO Jean, PERONNET Patrick, PETIT Jean-Luc, PLASMANS Thierry, POINSARD Cédric, MMES POTELLE Nathalie, ROUSSEL Béatrice, MM SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), MME SOUDET Sylvie, MM TOURTE Philippe, TRUNET Philippe, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VERMEULEN Christèle.

Etaient absents : BAUDIN Alain, BERGERON Aurélie, BONNET Catherine, BOURGEOIS Jérôme, BUDIN Christophe, CANDELOT Bertrand, DEFLERS Alain, DOISY Hubert, GESBERT Laurent, HAMOT Bertrand, LEGROS Françoise, QUESNEL Gérard, RENAUX André, SIMON Marie-José, WARME Philippe, WELLECAN Pierre.

Ont donné procuration :

M. BOCQUET Jacques (Tricot) à MME ROUSSEL Béatrice (Tricot) ;
MME BODIN Evelyne (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;

Accusé de réception en préfecture
060-246000566-20200227-20C0111-DE
Date de télétransmission : 04/03/2020
Date de réception préfecture : 04/03/2020

MME BOURGOIN Martine (Saint-Just en Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just en Chaussée) ;

MME LOBEE Edith (Saint-Just en Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just en Chaussée) ;

MME MARCHAND Marie-Jeanne (Maignelay-Montigny) à M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) ;

M. PAUCELLIER Hervé (Le Plessier sur Bulles) à M. BALTZ Jean-Paul (Le Mesnil-sur-Bulles) ;

M. THEOPHILE Pascal (Saint-Rémy en l'Eau) à MME BARTHE Isabelle (Cernoy) ;

M. VANDEWALLE Serge (Lieuwillers) à MME VAN DE WEGHE Elisabeth (Angivillers) ;

Ont été élus secrétaires de séance : MME DUPONT Stéphanie et M. PLASMANS Thierry

Le président Frans DESMEDT donne la parole à la vice-présidente Isabelle BARTHE qui présente ce point.

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement culturel, la communauté de communes peut engager des actions visant à favoriser la pratique artistique des habitants du Plateau Picard.

Pour cette année 2020, un projet de stage est envisagé avec la Batoude qui compte parmi ses attributions une activité d'école du cirque agréée par la Fédération Française des Ecoles du Cirque.

L'opération consisterait à proposer aux enfants de 4 à 15 ans ainsi qu'aux familles ou adultes en groupe, de participer à des stages de cirque durant les périodes de congés scolaires (hormis celle de fin d'année).

D'une durée d'une semaine, les stages proposés comportent un atelier d'une heure par jour pour les 4-6 ans (2 créneaux proposés), un atelier de deux heures par jour pour les 7-15 ans, des séances uniques « cirque en tandem » d'une à deux heures (pour des groupes, dont des enfants avec leurs parents) proposé pour les 4-6 ans et les plus de 7 ans.

Chaque atelier dure 4 jours au total, hormis pour le « cirque en tandem » qui aurait lieu le mercredi.

Les objectifs en termes d'effectifs par atelier sont les suivants :

- 4-6 ans : minimum 8 enfants / maximum 14 enfants par créneau
- 7-15 ans : minimum 8 enfants / maximum 16 enfants par créneau
- Cirque en tandem : minimum 10 personnes / maximum 20 personnes

Les tarifs des stages proposés par la Batoude sont les suivants :

- 4 x 1h pour les 4-6 ans (licence FFEC comprise) : 35 €
- 4 x 2h pour les 7-15 ans (licence FFEC comprise) : 45 €
- 2h de Cirque en tandem : 20 € pour deux personnes et 5 € par personne supplémentaire

Pour faciliter l'accès à ce stage du plus grand nombre de jeunes habitants du territoire, je vous propose de fixer une participation forfaitaire de la communauté de communes, pour diminuer la charge financière des familles. Ce montant, réservé aux habitants du territoire, serait de 15 € par enfant inscrit, soit une dépense prévisionnelle annuelle de 2 000 € au maximum pour la communauté de communes.

Le stage pourrait être organisé dans le gymnase attenant au collège de Saint-Just-en-Chaussée, qui n'est actuellement pas utilisé en journée durant les congés scolaires.

Constatant que les membres présents n'ont plus de question ni observation sur ce point,

Accusé de réception en préfecture
060-24600566-20200227-20C0111-DE
Date de télétransmission : 04/03/2020
Date de réception préfecture : 04/03/2020

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts en vigueur ;

Vu le projet de convention joint en annexe, proposé par La Batoude, pour l'organisation d'un stage de cirque proposé aux habitants du Plateau Picard ;

Considérant l'intérêt de proposer une offre d'initiation à la pratique du cirque pour les habitants et pour les plus jeunes en particulier, durant les périodes de congés scolaires ;

Considérant l'intérêt de favoriser l'accès à ce stage du plus grand nombre de jeunes habitants du Plateau Picard ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

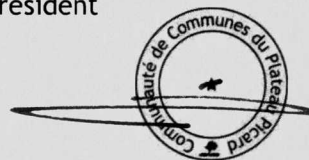
DECIDE de mettre gracieusement à disposition de La Batoude le gymnase communautaire de Saint-Just-en-Chaussée, pour l'installation d'une antenne de l'école du cirque durant les vacances scolaires 2020, dans les créneaux habituellement alloués au collège.

FIXE une participation financière de la communauté de communes à hauteur de 15 € par inscription aux stages proposés, hormis pour « Cirque en Tandem », pour chaque enfant habitant une commune du territoire,

AUTORISE le président à signer la convention établie entre la communauté de communes et La Batoude pour cette opération prévue pour les vacances de printemps 2020, durant les vacances d'été et de la Toussaint.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 05 mars 2020

Accusé de réception en préfecture
060-246000566-20200227-20C0111-DE
Date de télétransmission : 04/03/2020
Date de réception préfecture : 04/03/2020